

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 JANVIER 2016 À 20 h 00**

**Présents :** F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, D. COUTAUD, M. BRUNEAU, E. CARDIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J-L GOBIN, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J.ORIEUX, D. RAMBAUD

**Excusés :** C. CORMIER, pouvoir à O. RECOQUILLÉ

B. BEAUFILS, pouvoir à F. LAUNAY

**Secrétaire de séance :** F. GUÉDON

**Convocation :** 11 janvier 2016



**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT :**

La Communauté de Communes de Grand Lieu a approuvé son Programme Local de l'Habitat par délibération en date du 15 décembre 2015.

Monsieur Olivier Recoquillé, adjoint à l'urbanisme, rappelle les grandes lignes de ce document et sollicite l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Programme Local de l'Habitat élaboré par la Communauté de Communes de Grand Lieu.

**SCHÉMA DE MUTUALISATION :**

Le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Grand Lieu a fait l'objet d'une délibération d'approbation par le Conseil communautaire en date du 15 décembre 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son avis sur ce document qui comporte les éléments suivants :

- Préambule : contexte et objectifs de la démarche.
- Situation des ressources humaines sur le territoire.
- Mutualisations existantes sur le territoire.
- Principes méthodologiques et modalités de pilotage.
- Pistes de mutualisation mises en évidence, par la Communauté de Communes de Grand Lieu et les Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

**AVENANT N° 2 – MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN COMMERCE ET DE DEUX LOGEMENTS PLACE SAINTE THÉRÈSE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un commerce et de deux logements place Sainte Thérèse à intervenir avec le Cabinet Giraudineau.

D'un montant de 965.05 € HT, cet avenant est justifié par les travaux supplémentaires suivants : aménagement intérieur du salon de coiffure et aménagements extérieurs de la cour du logement n° 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté et autorise le Maire ou un adjoint à signer les pièces nécessaires.

## **AVENANT N° 1 - MARCHÉ RITZ DORÉ :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise GADAIS-COLAS Centre Ouest pour la réalisation de travaux supplémentaires rue du Ritz Doré.

Cet avenant est d'un montant de 5 592.60 € HT et porte sur des suppléments pour l'installation de chantier et des bordures et trottoirs non prévus place Henri IV.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n° 1 à conclure avec l'entreprise GADAIS pour un montant de 5 592.60 € HT et charge le Maire ou un adjoint de signer les pièces à intervenir.

## **Arrivée de Monsieur Julien Grondin**

### **AMENAGEMENT RUE CHARLES DE GAULLE :**

- **Demande de subvention départementale**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 7 décembre 2015 concernant les aménagements de la rue Charles de Gaulle. Un dossier de demande de subvention a été présenté au Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour ces travaux, seulement la délibération précitée ne faisait pas mention expressément de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre du fonds de développement solidaire pour les communes pour les travaux d'aménagement de la rue Charles de Gaulle estimés à 200 000 € HT. Monsieur le Maire est chargé de déposer le dossier près du département.

- **Présentation de l'esquisse des travaux envisagés en première tranche**

La reprise de l'ensemble des trottoirs du carrefour de la rue du Commerce à la place Henri IV, la création de 3 ilots surélevés devant la place Sainte Thérèse, la Mairie et au carrefour de la rue du Ritz Doré sont prévus pour la première tranche ainsi qu'un parvis pavé devant la mairie. La couche de roulement est prise en charge par le Département dans la mesure où la rue est également classée Route Départementale.

- **Intervention du CAUE**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de consulter le CAUE sur le devenir du 6 rue Charles de Gaulle et sur la future organisation des espaces autour de la Mairie. Accord du Conseil.

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES :**

### **✓ Budget Commune : Décision Modificative n° 3**

Sur proposition de Madame Evelyne Ravaud, adjointe aux finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la D.M. n° 3 comme ci-dessous :

Dépenses :

Chapitre	Article	Objet	Montant
012	6453	Cotisations aux caisses retraites	2 500.00
014	739113	Reversement sur-conventionnel de fiscalité	350.00
011	61551	Matériel roulant	1 600.00
		<b>TOTAL</b>	<b>4 450.00</b>

Recettes :

Chapitre	Article	Objet	Montant
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires....	2 500.00
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 600.00
73	73111	Taxes foncières et d'habitations	350.00
		<b>TOTAL</b>	<b>4 450.00</b>

**DÉCISIONS MODIFICATIVES :**

✓ **Budget Logements sociaux : Décision Modificative n° 2**

Sur proposition de Madame Evelyne Ravaud, adjointe aux finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la D.M. n° 2 comme ci-dessous :

Dépenses :

Chapitre	Article	Objet	Montant
65	658	Charges diverses de la gestion courante	10.00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	-10.00
21	21784	Mobilier	7 800.00
		<b>TOTAL</b>	<b>7 800.00</b>

Recettes :

Chapitre	Article	Objet	Montant
13	1313	Départements	7 800.00
		<b>TOTAL</b>	<b>7 800.00</b>

**Arrivée de Christine Denis**

**MAITRISE D'ŒUVRE LOCAL DES JEUNES - BARAK'ADOS :**

Monsieur le Maire et Monsieur Julien Grondin présentent au Conseil les réponses obtenues près des architectes consultés.

Après délibération, l'assemblée demande un complément à ce dossier et la relance d'une consultation de maîtrises d'œuvres pour cette affaire.

## **SALLE DE SPORTS :**

Demande de subvention Fédération Française de Football. Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire indique qu'il serait opportun de déposer un dossier près de la Fédération Française de Football pour l'aménagement des vestiaires et du club house destiné au club de football. Le maître d'œuvre n'a pas fait parvenir à ce jour les éléments nécessaires à la prise d'une délibération, aussi il est proposé au Conseil municipal de permettre au Maire conformément à l'article 124 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Conseil municipal, de déposer le dossier de subvention dès réception des éléments techniques et financiers.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour déposer un dossier de demande de subvention près de la Fédération Française de Football pour la construction des vestiaires et d'un club house.

## **DÉSIGNATION D'INTERVENANTS POUR LES ÉTUDES DE LA SALLE DE SPORTS :**

Après consultation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les entreprises moins disantes ci-dessous pour les diverses études spécifiques liées à la future salle de sports.

✓ Géomètre	
CDC Conseils Machecoul pour :	671.00 € HT
✓ Coordination Sécurité et Protection de la Santé	
ATAE Saint Sébastien sur Loire pour:	1 768.00 € HT
✓ Contrôle Technique	
DEKRA Saint Herblain pour :	5 000.00 € HT
✓ Diagnostic structures existantes	
AREST Le Bignon pour :	1 800.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les devis présentés et autorise le Maire ou un adjoint à signer les pièces à intervenir.

## **CONVENTION SERVICE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention d'adhésion au service médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique. Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour 3 ans. Ce service est chargé de la médecine de prévention pour l'ensemble des salariés de la commune. Il est financé par une cotisation de 0.30 % de la masse salariale et 55.30 € par visite médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention présentée et autorise le Maire ou un adjoint à signer les documents nécessaires.

## **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :**

Monsieur le Maire et Madame Evelyne Ravaud, adjointe aux finances, présentent les orientations budgétaires pour 2016 arrêtées par la commission des finances :

## **Fonctionnement**

*Dépenses* : tenir le  $\pm 0$  %

➤ Personnel : pas de recrutement en 2016

Suppression du poste saisonnier services techniques 2 mois à ½ temps = 2 435 €

➤ Subventions :  $\pm 0$  % hors CPIE.

➤ Intérêts emprunts : stabilité pas d'emprunt en 2015. Montant : 51 400 €

Reste toujours l'emprunt en francs suisses.

*Recettes* :

➤ Impôts locaux : orientation de l'évolution vers + 1 à + 2% sur les taux communaux.

➤ TAP : mise en place d'une participation financière des familles en septembre de 1 à 2 € par séance, la commission enfance fera des propositions avant le conseil municipal de février.

## **Investissement**

*Dépenses* :

➤ Capital de la dette en légère augmentation dans la mesure où la dette vieillie. 123 000 €

➤ Projets 2016 :

-Rue Charles de Gaulle : 230 000 €

-Effacement des réseaux Nailbert : 21 000 €

-Effacement des réseaux Place Henri IV : 55 000 €

-Eclairage public rue Charles de Gaulle : 13 000 €

-Barak'ados : 140 000 €

-Voirie 2016 : 60 000 €

-Acquisitions de matériel : 15 000 €

-Divers (aubette, poteaux incendies) : 10 000 €

-Etudes salle de sports : 50 000 €

-Bâtiments (accessibilité) : 30 000 €

-Sentiers piétonniers 2 000 €

-Peintures salle Henri IV 10 000 €

-Auvent atelier municipal 15 000 €

774 000 €

*Recettes* :

• FCTVA : 34 000 €

• TAM : 10 000 €

-Rue Charles de Gaulle DETR 70 000 €

-Barak'ados : 55 000 €

169 000 €

**Soit un financement de 605 000 € à trouver**

L'assemblée demande une projection de la dette avec la réalisation de la salle de sports. Il est demandé une étude de l'évolution de la dette avec une hypothèse de subventions extérieures et une hypothèse sans subvention.

## **PARC PHOTOVOLTAÏQUE :**

Monsieur Olivier Recoquillé présente au Conseil municipal le projet de parc photovoltaïque envisagé sur le site du centre d'enfouissement des déchets des « six pièces » à Machecoul. Ce parc d'une puissance de 3.5 MW pour un coût de 4 M€ serait financé en partie par le SYDELA (52 %) et les quatre Communautés de Communes qui étaient utilisatrices du site d'enfouissement. Une Société Publique Locale va être créée pour ce projet.

### **AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE :**

Monsieur Olivier Recoquillé indique qu'une mise en conformité des aires d'accueil des gens du voyage doit être faite par la Communauté de Communes de Grand Lieu. Une extension de l'aire de Geneston est envisagée ainsi que l'aménagement de terrains familiaux à Pont Saint Martin.

### **DÉCLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N° 211 DE LA NÉVELIÈRE :**

Monsieur Julien Grondin, Conseiller délégué responsable de la voirie, propose à l'assemblée de déclasser la voie communale n° 211 de la Névelièrre et de la réintégrer dans la catégorie des chemins ruraux. Cette voie dessert deux habitations et est utilisée pour l'essentiel pour des usages agricoles. Ce déclassement a pour but de laisser un simple empierrement les parties à seul usage agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le déclassement de la voie communale n° 211 en chemin rural et demande au Maire de prendre un arrêté pour limiter son utilisation aux seuls engins agricoles dans ses portions ne desservant pas les habitations.

### **AMÉNAGEMENT LOGEMENTS SOCIAUX :**

Madame Nathalie Faucond relance l'appel aux dons de mobilier et matériel pour l'équipement des deux logements sociaux de la place Sainte Thérèse.

### **CONVOCATIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :**

La loi permettant de convoquer le Conseil municipal par voie électronique, l'assemblée décide d'avoir recours à ce mode de convocations.



**Prochaine réunion du Conseil Municipal :  
Lundi 22 février 2016 à 20h00**